



En approuvant en conseil des ministres le 30 novembre 2003 l'avant-projet de loi relatif à la promotion des énergies renouvelables dans le cadre du développement durable, initié par le ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement, le Président de la République a voulu donné '*un signal fort*' pour rappeler d'abord, une fois de plus et avec pertinence, la vulnérabilité de notre économie face aux dangers d'une dépendance '*excessive*' de notre pays vis-à-vis des hydrocarbures et prévenir ensuite et surtout des dangers latents et potentiels de la pollution déjà menaçante par ces effets néfastes sur l'environnement, effets qui commencent à être de plus en plus perceptibles aujourd'hui par leurs manifestations catastrophiques et l'ampleur des dégâts naturelles qu'ils provoquent, frappant de partout et de façon imprévisible des régions toutes entières.

Des mesures solidaires à l'échelle planétaire doivent-être prises pour atténuer quelque peu la violence de l'impact de ces agressions sur l'environnement afin d'éviter l'irréparable et les phénomènes de dégradation naturelle irréversibles.

Une stratégie nationale clairvoyante et ambitieuse a été minutieusement élaborée et proposée par le ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement. Elle s'inscrit parfaitement dans les orientations directrices de la stratégie environnementale des Nations Unies précisée et correctement balisée dans les différents protocoles qui ont fait l'objet d'une concertation approfondie et d'une large adhésion internationale.

Cette stratégie nationale va permettre à notre pays de s'insérer plus aisément et plus rapidement dans les programmes d'actions mobilisateurs internationaux d'envergure consacrés à la lutte contre les pollutions diverses et notamment celles d'origine énergétiques, largement engagés aujourd'hui de part le monde pour faire face aux gaz à effet de serre menaçants et aux perturbations climatiques prévisibles, afin de permettre aux chercheurs algériens spécialisés de bénéficier des innombrables retombées scientifiques, malheureusement encore insoupçonnés, sur leurs activités directement dans le cadre de cette collaboration scientifique internationale indispensable et certainement incontournable aujourd'hui pour la plupart des nouvelles spécialités qui s'affirment et qui progressent de jour en jour.

Une meilleure maîtrise des techniques et des technologies les plus actuelles et les plus performantes dans le domaine de la conversion des énergies naturelles renouvelables sera l'un des objectifs majeurs prioritaires pour les chercheurs algériens du centre de développement des énergies renouvelables et des autres universités impliquées dans ces domaines de recherche pour assurer à ces énergies propres, non polluantes et inépuisables une contribution progressive de plus en plus grande dans les programmes énergétiques prévisionnels de notre pays et démontrer ainsi et sans ambiguïté aucune à la communauté internationale, malgré nos richesses apparentes mais non renouvelables en hydrocarbures, notre ferme volonté et notre totale détermination pour participer à l'instar des autres pays du monde avec toutes nos compétences et nos modestes moyens de réalisation, à la protection et à la préservation de l'environnement de la planète.

Cette loi sur la promotion des énergies renouvelables dans le cadre du développement durable affiche clairement des objectifs très bien ciblés, en totale harmonie avec notre environnement et en parfaite adéquation avec nos préoccupations nationales prioritaires.

La promotion des Energies Renouvelables sera réalisée à travers un programme national ambitieux qui s'inscrit dans les projections d'aménagement du territoire à l'horizon 2020 ciblé pour permettre aux populations en sites enclavés, hors réseau conventionnel, dans le cadre de cette équité énergétique nationale prônée avec force, de bénéficier également des avantages indéniables de l'énergie électrique et calorifique à partir des sources d'énergies renouvelables localement disponibles et aisément mobilisables avec les techniques et les technologies mûres actuelles.

Ce programme national directeur d'envergure va ouvrir sans aucun doute et pour le très court terme de nouveaux horizons et donner surtout beaucoup d'espoir dans l'orientation et la mobilisation des compétences nationales dans les vastes domaines de la recherche appliquée hors des laboratoires de recherche, la création d'une multitude d'emplois dans les pépinières des nouveaux métiers de l'environnement, des PME et les PMI innovantes dans les nombreuses filières des énergies renouvelables pour assurer leur dissémination par la suite à travers le territoire national où les besoins élémentaires de base sont immenses dans le cadre de la prise en charge de l'électrification rurale, des télécommunications, du pompage photovoltaïque, du balisage des pistes, de l'équipement des dispensaires isolés, de la production d'eau chaude solaire pour l'amélioration de l'hygiène et le développement des process exigeant beaucoup d'énergie et enfin et surtout pour assurer une bien meilleure occupation stratégique du territoire que les solutions traditionnelles du réseau électrique et de gaz, tenant compte de l'immensité du territoire national et des considérations technico-économiques objectives, ne pourront jamais satisfaire.

Un véritable défi en perspective dans le cadre du développement durable pour les jeunes chercheurs algériens engagés dans les filières passionnantes des énergies de l'avenir.

Dr M. BELHAMEL, Directeur de Recherche, Directeur du CDER